



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du mercredi 19 mai 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
11 mai 2010

Date d'affichage
11 mai 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Attribution de l'aide financière
de la Commune à l'acquisition de
logements en accession à la
propriété au quartier des Terrins
– Modification de la liste des
bénéficiaires.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

GUERRUCCI Alberto donne procuration à **DUPONT Thierry**,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à **LUQUAND Jean-Pierre**,
RIMBAUD Georges donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Préambule

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 28 janvier 2010, le conseil municipal a décidé d'accorder l'aide financière de la commune au titre du Pass Foncier à 23 familles souhaitant acquérir un logement en accession sociale à la propriété dans le programme du quartier des Terrins, pour un montant de 70 000,00 euros.

Depuis, certains foyers se sont désistés, ou n'ont pu faire aboutir leur projet ; il convient donc de mettre à jour la liste des bénéficiaires.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation,

VU la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 52,

VU les délibérations des conseils municipaux du 28 mai 2009 et du 28 janvier 2010,

Monsieur le maire propose d'attribuer cette aide aux personnes désignées dans le tableau ci-après.

Il est rappelé que le montant de la subvention varie en fonction de la composition du foyer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents

- décide d'accorder l'aide financière de la commune au titre du Pass Foncier aux 21 foyers désignés ci-dessous pour un montant total de 65 000,00 euros ,

Nom	Composition du foyer	Montant de la subvention
Melle MAUVAIS	1	3 000,00 euros
M. CERMADES	1	3 000,00 euros
Mme RODRIGUEZ	1	3 000,00 euros
M. JOVER	1	3 000,00 euros
Melle DUFOUR	2	3 000,00 euros
Melle EVRARD	1	3 000,00 euros
M. KIRSCHBAUM	1	3 000,00 euros
Mme GRELET Ann	1	3 000,00 euros
Mme IVOL	1	3 000,00 euros
M. VERCHERE	1	3 000,00 euros
Melle GALAIS	1	3 000,00 euros
M. TRUJILLANO	1	3 000,00 euros
Melle SABATER	1	3 000,00 euros
M. et Mme PREUD'HOMME	3	3 000,00 euros
Mme ALLART	1	3 000,00 euros
Mme LE BIHAN	2	3 000,00 euros
M. et Mme LARUE	4	4 000,00 euros
M. et Mme MENINI	5	4 000,00 euros
M. MONGERO Melle ROMAN	2	3 000,00 euros
M. LE CUNFF Melle AUBURTIN	2	3 000,00 euros
M. BATTISTINI	2	3 000,00 euros
Total de la subvention Commune	65 000,00 euros	

- indique que les subventions seront versées sur le compte de l'accédant après remise par le CIL Var d'une attestation d'octroi d'un Pass Foncier,

- autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat,

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire,

Docteur André GARRON.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **26 MAI 2010**
et publication ou notification du **27 MAI 2010**

